

AVIS DE COURSE

Sélective de ligue Planche à voile n°5
Samedi 4 mai
Baie de Marécareuil
Autorité Organisatrice (OA) : Centre Nautique de Plein Air (Marennes)
Grade : 5A
Séries : 293P, B293, RCO, RSX, RCB

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 Les règlements fédéraux.

2. PUBLICITE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux des séries 293P, B293, RCO, RCB.
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire sur place le samedi 04 mai 2019.
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FF Voile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence Club mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence Club FF Voile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité.

4. DROITS À PAYER

Les droits d'inscription sont les suivants : 7€ par coureur

5. PROGRAMME

Programme	Date	Heure
Confirmation des Inscriptions	04/05/19	13h
Clôture des inscriptions	04/05/19	14h30

Jours de course

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classes
04/05/19	15h30	Toutes

- 5.4 Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 18h.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront affichées suivant les prescriptions fédérales

7. LES PARCOURS

- 7.1 Les parcours seront de type Technique ou Raid
- 7.2 L'emplacement de la zone de course est défini en annexe.

8. SYSTEME DE PENALITE

Application RCV B4.44.

9. CLASSEMENT

9.1 1. -course(s) devra (devront) être validée(s) pour valider la compétition.

9.2 (a) Quand moins de 3. courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 3 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

10. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

11. PRIX

Des prix seront distribués comme suit en présence des participants

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité (RCV 4). En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter : CNPA Route Touristique 17560 Bourcefranc/ 05.46.85.35.09 et 06.16.83.21.35 / cnpabassindemareennes@gmail.com

SITUATION DU PLAN D'EAU - HORAIRE DES MAREES

Port de	Baies de	Date	Basse mer	Pleine mer	Coefficient
	Marécareuil	04/05/19	11h26	17h20	86

ANNEXE PARCOURS ET ZONE DE COURSE

